

**Séance ordinaire du  
2 octobre 2017**

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue aux lieu et heure habituels à laquelle sont présents monsieur le maire Francis St-Pierre, messieurs les conseillers Yve Rouleau, Roland Pelletier, David Leblanc, Jean-François Chabot et Francis Rodrigue.

Madame la conseillère Marie-Ève Dufour est absente.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Francis St-Pierre.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Alain Lapierre, directeur général, agit à titre de secrétaire de la séance.

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur Jean-François Chabot et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2017-10-105**

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 SEPTEMBRE 2017**

**Attendu que** les photocopies du procès-verbal du 5 septembre 2017 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par monsieur Yve Rouleau, appuyé de monsieur Roland Pelletier et résolu à l'unanimité que le directeur général soit dispensé d'en donner lecture et que le procès-verbal soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2017-10-106**

**ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2017**

Il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur Jean-François Chabot et résolu à l'unanimité que les comptes à payer du mois de septembre 2017 au montant de 64 699, 90 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Comptes à payer, année 2017 ».

Je, Alain Lapierre, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

---

Alain Lapierre, directeur général

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2017-10-107**

**ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2017**

Il est proposé par monsieur Yve Rouleau, appuyé de monsieur Roland Pelletier et résolu à l'unanimité que les dépenses incompressibles et les comptes payés durant le mois de septembre 2017 au montant de 212 192, 97 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Incompressibles, année 2017 ».

Je, Alain Lapierre, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

---

Alain Lapierre, directeur général

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire procède à la période de questions.

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 466-2017 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES 232-98**

Avis de motion est donné par monsieur Francis St-Pierre qu'à une prochaine séance de ce Conseil, l'adoption du règlement 466-2017 sera proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 467-2017 – TRAITEMENT TERTIAIRE DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET**

Avis de motion est donné par monsieur Francis St-Pierre qu'à une prochaine séance de ce Conseil, l'adoption du règlement 467-2017 sera proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **RÉS. 2017-10-108**

### **PROGRAMMATION DES TRAVAUX POUR LA TECQ 2014-2018**

**Attendu que** la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**Attendu que** la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité que :

la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés, mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2017-10-109**

**ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION — ENLÈVEMENT ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

**Attendu que** des soumissions ont été demandées pour la collecte des matières résiduelles pour les 3 prochaines années;

**Attendu que** 3 entreprises ont déposé une soumission, soit :

Services Sanitaires A. Deschênes inc.	372 573,04 \$
Gaudreau Environnement inc.	387 145,44 \$
Exploitation Jaffa inc.	437 123,45 \$

**Attendu que** la soumission la plus basse est conforme;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Roland Pelletier, appuyé de monsieur Yve Rouleau, et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Services Sanitaires A. Deschênes inc. au montant de 372 573,04 \$ toutes taxes incluses pour les trois prochaines années; il est de plus résolu d'autoriser le maire et le directeur à signer le contrat afférent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2017-10-110**

**ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION — VIDANGE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES BOUES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES**

**Attendu que** des soumissions ont été demandées pour la vidange, le transport et la disposition des boues des installations septiques;

**Attendu qu'une** seule entreprise a déposé une soumission, soit :

Sani-Manic inc.	166 713,75 \$
-----------------	---------------

**Attendu que** la soumission est conforme;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur David Leblanc, et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Sani-Manic inc. au montant de 166 713,75 \$ toutes taxes incluses pour les trois prochaines années, il est de plus résolu d'autoriser le maire et le directeur à signer le contrat afférent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 442-2016**

Ce point est ajourné au 3 octobre 2017.

**ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION POUR LE FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 442-2016**

Ce point est ajourné au 3 octobre 2017.

**RÉS. 2017-10-111**

**AUTORISATION – PAIEMENT #3 BANVILLE ET COULOMBE INC.**

Il est proposé par monsieur Jean-François Chabot, appuyé de monsieur David Leblanc, d'autoriser le paiement #3 à l'entreprise Banville et Coulombe inc. au montant de 105 128,13 \$ taxes incluses pour les travaux du prolongement du réseau d'aqueduc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2017-10-112**

**AUTORISATION À DEMANDER LE VERSEMENT DE LA SUBVENTION DISCRÉTIONNAIRE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2017**

**Attendu que** les dépenses relatives aux travaux de pavage 2017 sur la rue Principale Ouest sont admissibles à la subvention pour l'amélioration du réseau routier;

**Attendu que** les travaux exécutés en vertu des dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention;

**Attendu que** les travaux réalisés sont conformes aux stipulations du ministère des Transports du Québec;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité d'approuver le rapport de dépenses au montant de 113 131,77 \$ toutes taxes incluses pour les travaux de pavage 2017 sur la rue Principale Ouest et de demander le versement de la subvention discrétionnaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2017-10-113**

**DÉSIGNATION DES INSPECTEURS RÉGIONAUX DE LA MRC CONCERNANT L'ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME**

**Considérant que** la municipalité doit nommer une ou des personnes responsables de l'application de la réglementation d'urbanisme et de tous autres règlements que celle-ci a la responsabilité d'appliquer et qu'elle doit nommer une ou des personnes responsables pour la délivrance des permis et certificats;

**Considérant que** la municipalité fait appel aux inspecteurs régionaux de la MRC de Rimouski-Neigette en vertu d'une entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme liant la municipalité à la MRC;

**Considérant que** l'absence de l'inspecteur régional attribué à la municipalité peut nécessiter son remplacement, par intérim, par un autre inspecteur régional;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur David Leblanc, appuyé par monsieur Jean-François Chabot et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de St-Anaclet-de-Lessard désigne Steeven Boucher et Jean-Philippe Chabot, inspecteurs régionaux de la MRC de Rimouski-Neigette, comme inspecteur en urbanisme afin d'assurer l'application des règlements prévus à l'entente intermunicipale liant les parties.

Le conseil municipal autorise également ces personnes à émettre des avis d'infraction, des mises en demeure et des constats d'infraction pour et au nom de la municipalité.

Cette résolution annule et remplace toute autre résolution adoptée en ce sens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2017-10-114**

**COUVERTURE DES ASSURANCES DU CLUB DES 50 ANS ET PLUS**

**Attendu que** la Municipalité reconnaît le Club des 50 ans et plus comme un organisme communautaire;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Roland Pelletier, appuyé de monsieur Yve Rouleau et résolu à l'unanimité d'inclure la couverture des assurances du Club des 50 ans et plus par l'intermédiaire de notre assurance générale avec la mutuelle des municipalités. Les frais sont la responsabilité seule du Club des 50 ans et plus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2017-10-115**

**AUTORISATION À SIGNER L'ENTENTE AVEC LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE – ENTRETIEN DU COURS D'EAU DE LA BRANCHE 19**

**Attendu que** des travaux d'entretien du cours d'eau de la branche 19 doivent être faits ;

**Attendu que** la MRC Rimouski-Neigette est maître d'œuvre et qu'une entente doit être signée pour la réalisation des travaux ;

**Attendu que** le coût des travaux devrait être moins de 1 000 \$ et sera facturé aux propriétaires concernés ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur David Leblanc, d'autoriser la signature de l'entente avec la MRC Rimouski-Neigette pour les travaux à être réalisés sur les lots 3 200 639 et 3 199 921.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2017-10-116**

**APPUI À LA CORPORATION DES LOISIRS DU RELAIS DE LA COULÉE INC.**

**Attendu que** la Corporation des Loisirs du Relais de la Coulée inc. désire déposer une demande d'aide financière au Fonds de développement rural MRC de Rimouski-Neigette afin de procéder à certains aménagements dans le secteur de la chute Neigette ;

**Attendu qu'**une contribution financière est demandée à la municipalité et que le Conseil municipal est d'accord pour contribuer à la réalisation du projet ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur Jean-François Chabot, d'appuyer la demande d'aide financière de la Corporation des Loisirs du Relais de la Coulée inc. pour son projet dans le secteur de la chute Neigette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2017-10-117**

**APPUI AU CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI RIMOUSKI-NEIGETTE**

**Attendu que** le Carrefour jeunesse-emploi Rimouski-Neigette désire déposer une demande d'aide financière au Fonds de développement rural de la MRC Rimouski-Neigette pour l'organisation d'une fin de semaine d'accueil de jeunes afin de les inciter à venir s'établir dans notre région;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Yve Rouleau, appuyé de monsieur David Leblanc, d'appuyer la demande du Carrefour jeunesse-emploi Rimouski-Neigette auprès du Fonds de développement rural de la MRC Rimouski-Neigette dans l'organisation d'une fin de semaine d'accueil pour les jeunes afin qu'ils viennent s'établir dans la région.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CONDOLÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL À MONSIEUR SYLVAIN COUTURE**

Le Conseil municipal tient à transmettre ses condoléances à monsieur Sylvain Couture et à sa famille suite au décès le 15 septembre 2017 de son frère monsieur Gaétan Couture.

**CONDOLÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL À MONSIEUR MICHEL GALLANT**

Le Conseil municipal tient à transmettre ses condoléances à monsieur Michel Gallant et à sa famille suite au décès le 24 septembre 2017 de son père monsieur Édouard Gallant.

**MOTION DE FÉLICITATIONS – 20 ANS AU CONSEIL MUNICIPAL**

Une motion de félicitation est adressée à messieurs Francis St-Pierre et Francis Rodrigue pour le méritas reçu de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) lors de la soirée Gala du congrès 2017 présentée par le Fonds de Solidarité FTQ, en reconnaissance de vingt années passées au service de leurs citoyens.

**MOTION DE FÉLICITATIONS À MONSIEUR ROLAND PELLETIER**

Le Conseil municipal tient à donner une motion de félicitations à monsieur Roland Pelletier pour toutes ses années passées au sein du Conseil. Merci pour ton bon travail.

**DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2017**

Le directeur général dépose les états financiers au 30 septembre 2017.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire procède à la période de questions.

**AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

Sur proposition du président, la séance est ajournée à 19 heures le 3 octobre 2017.

---

Francis St-Pierre, maire

---

Alain Lapierre, directeur général